Réf. Farde e-Assemblées : 2695889

N° OJ : **10**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/02/2026

Objet : Plan de modification d'alignement n° 7699 - Rue de Witte de Haelen.- Adoption définitive.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'Arrêté Royal (A.R.) du 15/03/1864 décrétant un alignement pour la rue d'Ophem;

Vu que le Conseil communal du 27/05/1991 a décrété un pan coupé de 4,80 m;

Considérant que l'alignement dans la rue de Witte de Haelen correspond aux façades existantes;

Considérant que, le 14/07/2016, un permis d'urbanisme référence O423/2015 a été délivré ayant pour objet : «construire une maison de rapport comprenant 5 logements (4 appartements de 3 chambres et 1 appartement d'une chambre)»;

Considérant que le projet prévoit d'arrondir la façade à l'angle entre la rue d'Ophem et la rue de Witte de Haelen;

Considérant que le permis d'urbanisme a autorisé la construction d'une façade arrondie en lieu et place du pan coupé décrété par l'Arrêté Royal ;

Considérant que le permis d'urbanisme mentionne également que l'alignement doit être modifié;

Considérant que la superficie du domaine public à supprimer peut être déterminée sur la base d'un relevé topographique ;

Considérant que la bande de terrain située entre l'alignement à supprimer et l'alignement à décréter présente une superficie de 3,95 m²;

Considérant que cette bande de terrain doit être acquise auprès de la Ville au profit de la parcelle cadastrale Division 12, Section N, n° 115c;

Considérant que la vente de cette parcelle sera effectuée par la Régie foncière et les Affaires économiques;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DÉCIDE :

Article 1. Adopter définitivement le plan d'alignement n° 7699.

Article 2. Autoriser la vente de la parcelle cadastrée Division 12, Section N, n° 115c.

Article 3. Charger la Régie foncière de la vente de ladite parcelle.

Annexes :

Plan 7699 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)